

en ce sens publiés à l'occasion de réunions du Commonwealth et de l'OTAN. Le Canada devrait annoncer ouvertement son appui à l'égard de cette position. Il ne lui appartient pas de déterminer la forme que devrait avoir cette patrie, ni ses frontières exactes, ni si elle devrait former un État indépendant ou un État fédéré, ou une partie d'un autre État; c'est aux Palestiniens eux-mêmes et à leurs voisins, y compris à Israël, qu'il revient d'en décider au cours de négociations.

Mécanismes de négociation

Plusieurs séries de négociations ont eu lieu entre Israël et les États arabes depuis l'adoption de la Résolution 242 en 1967. Au début de 1969, des tentatives ont été faites dans le cadre du "plan Rogers" des États-Unis en vue d'asseoir les fondements d'un accord de paix global entre Israël et ses voisins, mais les pourparlers ont abouti à l'impasse en 1971. Après la guerre de 1973, de nouvelles négociations ont été entamées en vue de la conclusion d'ententes limitées de désengagement entre Israël et l'Égypte, de même qu'entre Israël et la Syrie. Cette approche "étape par étape", dont l'objet était la conclusion d'une paix globale grâce à une série d'accords restreints, a débouché en 1975 sur une seconde entente israélo-égyptienne de désengagement, mais aucun autre accord partiel n'a été conclu par la suite. Des tentatives ont alors été faites en vue de convoquer de nouveau la conférence multinationale de Genève à titre de conférence plénière de paix pour négocier un accord global. Ces efforts ont échoué en raison de l'incapacité des parties de s'entendre sur la représentation palestinienne.

Il a fallu le spectaculaire voyage du président Sadate à Jérusalem pour que soit relancé le processus qui a abouti en 1978 à la signature des accords de Camp David par Israël, l'Égypte et les États-Unis. Israël et l'Égypte ont conclu, en conformité avec les principes de la Résolution 242, un traité de paix prévoyant la pleine normalisation de leurs relations réciproques de même que le retrait d'Israël de la péninsule du Sinaï. A été également mis sur pied, en vertu des accords, un mécanisme de négociation dont l'objet est la résolution de la question palestinienne selon les principes énoncés dans la Résolution 242.

La plupart des gouvernements arabes se sont opposés au processus de négociation de Camp David; ils le considèrent comme un arrangement bilatéral liant uniquement l'Égypte